

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers	l'an deux mille dix-huit
En exercice	23 le 12 avril à 20 heures
Présents	15 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants	20 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2018

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, Mme Geneviève BRIENNON, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, M. Gérard TARDY, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie TANGHE, M. Georges THORAL, M. Philippe BORDE, M. Adelino MASSANO

Excusés : M. Paul PONCET procuration donnée à M. Michel LAMARQUE, Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD, Mme Nathalie VIAL procuration donnée à Mme Geneviève BRIENNON, M. Mickaël PERRET procuration donnée à M. Claude POUJET, Mme Olympe MEUNIER procuration donnée à Mme Michelle JOLY, Mme Sandrine MELRO procuration donnée à M. Philippe BORDE

Absents : Mme Carinne LEGUT

Secrétaire de séance : Mme Monique ROCHE

---°°°---

### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Compte rendu du conseil communautaire**

Monsieur LAMARQUE évoque les principaux sujets du conseil communautaire du 15 mars 2018 à savoir :

↳ Environnement : présentation du document de synthèse du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec un calendrier prévisionnel jusqu'en 2019 avec une mise en œuvre en 2019-2024, avec pour enjeux :

- Maîtrise de la consommation énergétique,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Production et consommation d'énergies renouvelables,
- Réduction des émissions de polluants,
- Adaptation au changement climatique.

↳ Projet d'une nouvelle piscine :

- Lancement d'une mission de programmiste (mars 2018),
- Janvier 2019 concours d'architecte,
- Janvier 2020 lancement du marché de travaux,
- Juin 2021 ouverture de l'équipement.

A ce jour aucune approche du coût d'exploitation qui est en attente du rapport du programmiste.

↳ Finances :

- Les comptes administratifs 2017 sont votés à l'unanimité budget par budget,

- Les budgets primitifs 2018 sont validés à l'unanimité budget par budget (création d'un budget piscine nouvelle),
- Dorénavant, à la demande de la Trésorerie, création d'un budget annexe pour chaque zone d'activités,
- Validation des rapports sur le prix et la qualité des services de traitement des boues et du service public d'assainissement non collectif,
- Signature d'une convention avec l'Agence de l'eau pour prolonger le dispositif d'aide à la réhabilitation (du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2018) avec une subvention maximale de 5 100.00 € pour vingt dossiers nouveaux.

↳ Economie : deux subventions accordées au titre de l'aide au développement des petites entreprises : MGB photocopies pour 1 042.00 € et Marins d'eau douce pour 2 348.00 €.

Monsieur THORAL indique que dans le cadre de la nouvelle piscine une première concertation avec toutes les associations devrait avoir lieu.

Monsieur le Maire ajoute qu'elle a pour but de connaître les besoins de chaque association.

### 3/ Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé

La commission des finances s'est réunie le 26 mars 2018 pour statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DE DROIT PRIVE	MONTANTS VOTES EN €
Union locale Ensemble et Solidaire	150
ADAPEI Roanne – Charlieu	150
Amicale des chasseurs	150
Amicale Laïque	600
Amis du Sornin – AAPPMA	200
Animation Belote Tamaris	150
ARRAVEM (Roanne)	150
Avenir musical	1500
Chorale confluence	150
Club de l'Amitié	150
Comité jumelage	150
Comité des fêtes	150
Croix Rouge Française	150
Cyclo Team Pouilly	150
FNACA	150
Le potager de Pouilly	150
Les mille pattes	150
Les Restaurants du Cœur	150
Liberty (country)	150
Les Mousquetaires de la nuit	150
Sou des écoles	600
Tennis club de Pouilly	150
Volley-ball Pouilly/St Nizier	150

<b>AIDES A LA SCOLARITE</b>	
Lycée agricole Ressins (2 élèves)	90
ARPA Mably (7 élèves)	315
MFR Saint Germain Lespinasse (2 élèves)	90
CFA BTP SAINT ETIENNE (4 élèves)	180
CFAI SAINT ETIENNE (1 élève)	45
Chambre des métiers de Lyon (1 élève)	45
CIFA Mercurey (1 élève)	45
Ecole Sainte Marie (14 élèves)	150
MFREO Le Roseil (2 élèves)	90
<b>SORTIES PISCINE ET PEDAGOGIQUES</b>	
Ecole élémentaire CE2 et CM2 (40 élèves) (30 € par enfant)	1200
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>14 000</b>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette attribution de subventions et précise que la somme affectée aux subventions exceptionnelles permettra d'attribuer des subventions aux associations de Pouilly sous Charlieu qui n'ont pas encore adressé leur demande ainsi qu'à celles qui demandent à titre exceptionnel. Pour 2018, il rappelle que lors du conseil municipal du 8 février 2018 l'AFR s'est vue attribuée la somme de 2 730.00 € à titre exceptionnel.

Monsieur THORAL intervient ainsi : « Nous approuvons toutes les autres subventions, mais sommes très résolument contre la subvention à l'école privée de Charlieu. Les élèves qui y sont inscrits sont ceux manquant à la primaire de Pouilly sous Charlieu pour avoir un effectif sans risque de fermeture ».

Il est décidé de procéder à deux votes distincts, un pour l'ensemble des subventions exceptée celle destinée à l'école privée Sainte Marie de Charlieu et un second pour cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (3 contre et 1 abstention) d'attribuer la subvention à l'école Sainte Marie de Charlieu pour un montant de 150.00 € et à l'unanimité d'attribuer le reste des subventions ainsi présentées. La somme de 14 000.00 € sera donc inscrite au budget primitif 2018 au compte 6574.

Monsieur le Maire invite ensuite le conseil municipal à se prononcer sur une nouvelle demande à titre exceptionnel. En effet, le Club de l'Amitié, dans le cadre d'une manifestation célébrant ses quarante ans d'existence, sollicite une aide de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer la somme de 578.00 € correspondant à leur dépense.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à titre exceptionnel la somme de 578.00 € au Club de l'Amitié.

#### 4/ Taux des taxes locales pour l'année 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 746 107.00 €,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2017 et de les reconduire à l'identique pour l'année 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 10.77 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19.18 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36.55 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finance. Pour 2018, la revalorisation nationale des bases a été fixée 1.10 %.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018.

## 5/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes

Lors de la commission des finances du 26 mars 2018 et dans le cadre de la préparation des budgets primitifs 2018, les résultats de l'exercice 2017 ont été affectés ainsi :

### Budget annexe « Assainissement »

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
A – Résultat de l'exercice		6 137.76
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)		0
<b>C – RESULTAT A AFFECTER</b>		<b>6 137.76</b>
= A + B (hors restes à réaliser)	<b>EXCEDENT</b>	<b>6 137.76</b>
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>DEFICIT</b>	
<b>D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
- D 001 (besoin de financement)		130 703.55
- R 001 (excédent de financement)		0
<b>E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
- Besoin de financement		33 834.49
- Excédent de financement		162 217.00
<b>F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b>		<b>2 321.04</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>		<b>6 137.76</b>
<b>G – Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>6 137.76</b>
<b>H – Report en fonctionnement R 002</b>		<b>0.00</b>
<b>Ou DEFICIT REPORTE D 002</b>		

Budget annexe « Site industriel de Briennon »

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
A – Résultat de l'exercice	(-) 4 857.71
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	31 061.73
<b>C – RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>26 204.02</b>
= A + B (hors restes à réaliser) <b>EXCEDENT</b>	<b>26 204.02</b>
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous <b>DEFICIT</b>	
<b>D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	
- D 001 (besoin de financement)	0.00
- R 001 (excédent de financement)	77 967.48
<b>E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>	
- Besoin de financement	72 594.48
- Excédent de financement	0.00
<b>F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b>	<b>(-) 5 373.00</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>26 204.02</b>
<b>G – Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>H – Report en fonctionnement R 002</b>	<b>26 204.02</b>
<b>Ou DEFICIT REPORTE D 002</b>	

Budget annexe « lotissement la Villatière »

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
A – Résultat de l'exercice	30 176.26
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	0.00
<b>C – RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>30 176.26</b>
= A + B (hors restes à réaliser) <b>EXCEDENT</b>	<b>30 176.26</b>
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous <b>DEFICIT</b>	
<b>D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	
- D 001 (besoin de financement)	

- R 001 (excédent de financement)	
<b>E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>	
- Besoin de financement	
- Excédent de financement	
<b>F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E (ou zéro si D &gt; E)</b>	
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>30 176.26</b>
<b>G – Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>30 031.78</b>
<b>H – Report en fonctionnement R 002</b>	<b>144.48</b>
<b>Ou DEFICIT REPORTE D 002</b>	

Budget communal

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
A – Résultat de l'exercice	390 835.01
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	0.00
<b>C – RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>390 835.01</b>
= A + B (hors restes à réaliser) <b>EXCEDENT</b>	<b>390 835.01</b>
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous <b>DEFICIT</b> )	
<b>D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	
- D 001 (besoin de financement)	112 650.88
- R 001 (excédent de financement)	0.00
<b>E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>	
- Besoin de financement	1 367 819.63
- Excédent de financement	1 349 730.00
<b>F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b>	<b>130 740.51</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>390 835.01</b>
<b>G – Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>390 835.01</b>
<b>H – Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0.00</b>
<b>Ou DEFICIT REPORTE D 002</b>	

Monsieur THORAL fait remarquer : « Nous notons encore cette année un versement conséquent du budget du site industriel de Briennon vers le budget communal ».

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats ainsi proposés.

## 6/ Vote du budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes

Les différents budgets sont présentés par l'adjoint aux finances :

### Budget annexe « assainissement » :

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	73 920.50	002-Excédent antérieur reporté	6 137.76
042-6811 Dotation aux amortissements	47 226.25	042-Opérations d'ordre	16 064.00
66-Charges financières intérêts emprunts	18 311.46	70611-Redevance assainissement	89 000.01
		7474-Participation du budget communal	25 962.00
		7588-Autres produits de gestion courante	2 294.00
<b>TOTAL</b>	<b>139 458.21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>139 458.21</b>

#### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
001-Déficit antérieur reporté	130 703.55	040-Amortissements	47 226.25
040-Opérations d'ordre	16 064.00	10222-FCTVA	58 090.00
16-Emprunts et dettes	36 874.81	164-Emprunt	276 000.00
002-Installations techniques	16 208.24	13-Subventions	162 217.00
002-Travaux sur réseaux	343 682.65		
<b>TOTAL</b>	<b>543 533.25</b>	<b>TOTAL</b>	<b>543 533.25</b>

Après délibération le budget primitif 2018 du budget annexe « assainissement » est adopté à l'unanimité.

### Budget annexe « site industriel de Briennon » :

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	45 908.02	002-Excédent antérieur reporté	26 204.02
6522-Transfert au budget communal	40 000.00	70878-Produits de services	4 704.00
		752-Revenus des immeubles	55 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>85 908.02</b>	<b>TOTAL</b>	<b>85 908.02</b>

#### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
02-Immobilisations – installations	77 967.48	001-Excédent antérieur reporté	77 967.48
<b>TOTAL</b>	<b>77 967.48</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 967.48</b>

Après délibération le budget primitif 2018 du budget annexe « site industriel de Briennon » est adopté à l'unanimité.

**Budget annexe « lotissement La Villatière » :**

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
022-Dépenses imprévues	144.48	002-Excédent antérieur reporté	144.48
<b>TOTAL</b>	<b>144.48</b>	<b>TOTAL</b>	<b>144.48</b>

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
001-Déficit antérieur reporté	30 031.78	1068-Affectation résultat fonctionnement	30 031.78
<b>TOTAL</b>	<b>30 031.78</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 031.78</b>

Après délibération le budget primitif 2018 du budget annexe « lotissement La Villatière » est adopté à l'unanimité.

**Budget communal :**

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	354 735.00	013-Atténuations de charges	15 000.00
012-Charges de personnel	838 860.20	70-Produits des services	108 900.00
65-Autres charges de gestion courante	212 709.84	73-Impôts et taxes	1 054 437.00
66-Charges financières intérêts	78 875.85	74-Dotations et participations	492 685.00
67-Charges exceptionnelles	500.00	75-Autres produits de gestion courante	65 000.00
042-6811 dotation aux amortissements	53 104.98	76-Produits financiers	4.00
022-Dépenses imprévues	30 000.00	77-produits exceptionnels	500.00
023-Virement à la section investissement	167 740.13	002-Excédent antérieur reporté	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 736 526.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 736 526.00</b>

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
001-Déficit antérieur reporté	112 650.88	021-Virement de section fonctionnement	167 740.13
020-Dépenses imprévues	20 000.00	040-Amortissements	53 104.98
16-Emprunts	292 856.47	10-Dotations, fonds divers	461 560.86
204-Subventions d'équipement versées	39 351.93	0018-Subvention gros travaux voirie	7 030.00
018-Gros travaux de voirie	105 000.00	0041-Subvention travaux bât. commune	32 700.00
037-Acquisition matériel technique	20 000.00	024-Produits des cessions d'immo.	110 000.00
038-Acquisition matériel informatique	5 000.00	0088-Subventions maison pluridisciplinaire	1 372 000.00
041-Travaux bâtiments communaux	90 875.00	0083-Place	43 000.00
045-Réserves foncières doc. Urbanisme	3 000.00	0086-Salle d'animation rurale	31 585.00
053-Travaux stade et camping	2 500.00		
065-Travaux bâtiments écoles	15 000.00		
083-Place	105 000.00		
086-Salle d'animation rurale	120 000.00		
088-Maison pluridisciplinaire	1 347 486.69		
<b>TOTAL</b>	<b>2 278 720.97</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 278 720.97</b>



Monsieur THORAL intervient : « Cette année encore nous voterons les budgets annexes. Pour la Villatière, nous pensons qu'il faut se passer du lotisseur et mener en deux fois un programme de 2 ou 3 lots sur plusieurs exercices.

Budget principal : nous nous abstenons et vous présentons nos différences d'appréciation. Celles concernant la maison pluridisciplinaire seront abordées au point 9.

Pour la salle des fêtes, la somme prévue ne permettra pas de couvrir tous les travaux nécessaires. Nous nous interrogeons sur cette précipitation à mener au pas de charge l'aménagement de la place avant d'avoir fini tous les travaux du bâtiment. Comme certains Pouillerots, nous pouvons nous questionner et nous demander s'il ne s'agit pas de la mise en place, en catimini, d'une nouvelle place du marché ?

Nous préférons donner la priorité absolue à l'aménagement de la rue de Briennon, de son assainissement et d'un nouveau tracé pour la voie verte. L'actuelle, en contre sens de la circulation autorisée rue du Port est une erreur, dénoncée par beaucoup depuis longtemps. On ne peut que constater « une certaine surdité » des services du Conseil départemental. Il ne semble pas que la voix des élus compte beaucoup face aux techniciens certes très qualifiés...

En ce qui concerne les travaux de voirie, nous souhaiterions avoir un rappel de la liste des travaux prévus dans ce budget. Il faut aussi commencer à anticiper la réfection de certaines autres voies. Chemin des gords, rue du Port et le haut de la rue des Tamaris sans oublier l'arrêt de car Saint ROCH qui sert aussi de place de retournement en toute sécurité ».

Monsieur le Maire répond que pour les terrains de la Villatière la vente a été confiée à deux agences immobilières.

Madame LOUDOT indique que la commune peut bénéficier de 43 000.00 € de subvention pour l'aménagement de la place de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire ajoute que la commune est dans l'attente de réponses concernant les subventions possibles pour les travaux de la rue de Briennon.

Après délibération le budget primitif 2018 du budget principal communal est adopté à la majorité (3 abstentions).

## **7/ Décisions budgétaires**

Dans le cadre du vote des budgets, est inscrit au budget annexe « site industriel de Briennon » le reversement au budget communal la somme de 40 000.00 € en recette de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette opération.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité ladite opération.

Est inscrit au budget communal le reversement au budget annexe « assainissement » la somme de 25 962.00 € en recette de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette opération.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité ladite opération.

## **8/ Nouveau bail pour le logement du camping**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la gestion du camping pour l'année 2018 sera assurée par un agent contractuel de droit public, Madame Sarah BOURGOIS, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2018. Le logement communal du camping lui sera mis à disposition ainsi qu'à sa famille contre un loyer mensuel d'un montant de 150.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'occupation précaire du logement du camping pour une durée de six mois à compter du 16 avril 2018.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **9/ Maison pluridisciplinaire de santé – choix des entreprises – marché de travaux**

Par la délibération n° 2018-04-11 du 8 février 2018 le conseil municipal a autorisé le lancement du marché de travaux pour la construction de la maison pluridisciplinaire de santé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des marchés s'est réunie le 3 avril 2018 pour étudier les candidatures des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres du marché de travaux de la maison pluridisciplinaire de santé.

Il rappelle que l'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 13 février 2018 et les entreprises avaient jusqu'au 16 mars 2018 à 12h00 pour remettre leurs offres.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 : Terrassement – maçonnerie – gros-œuvre – VRD – aménagements extérieurs

↳ entreprise COEHLO ET FILS d'IGUERANDE (71) pour un montant de 254 707.04 € HT

LOT 2 : Charpente bois – couverture zinc – bardage zinc

↳ entreprise LESPINASSE de SAINT HILAIRE (42) pour un montant de 104 379.24 € HT

LOT 3 : Etanchéité

↳ entreprise FOREZIENNE D'ETANCHEITE de SAINT ETIENNE (42) pour un montant de 17 814.40 € HT

LOT 4 : Isolation thermique par l'extérieur – bardage bois composite

↳ entreprise BOUTIN de LE CHAMBON FEUGEROLLES (42) pour un montant de 62 855.73 € HT

LOT 5 : Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie

↳ entreprise SAYET BERTRAND de POUILLY SOUS CHARLIEU (42) pour un montant de 71 179.00 € HT

LOT 6 : Menuiseries intérieures

↳ entreprise SARL L'ARTISAN DU BOIS – ETS SAINRAT de LE COTEAU pour un montant de 55 376.38 € HT

LOT 7 : Plâtrerie – peinture – faïence – faux-plafonds – nettoyage

↳ entreprise SARL CHRIS DECOR d'IGUERANDE (71) pour un montant de 102 023.90 € HT

LOT 8 : Sols souples

↳ entreprise AUBONNET de COURS (69) pour un montant de 25 631.26 € HT

LOT 9 : Chauffage – ventilation – rafraîchissement

↳ entreprise DESBENOIT de LE COTEAU (42) pour un montant de 134 964.55 € HT

LOT 10 : Plomberie – sanitaires

↳ entreprise LARUE de SAINT VICTOR SUR REINS (42) pour un montant de 41 352.29 € HT

LOT 11 : Electricité – courants faibles

↳ entreprise BELOT de CHARLIEU pour un montant de 80 900.00 € HT

TOTAL pour le marché des travaux : 951 183.79 € HT

L'estimation au lancement du marché était de 1 055 340.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le choix de la commission et de l'autoriser à signer tous les documents liés au marché de travaux.

Monsieur THORAL intervient : « Maison Pluridisciplinaire : à l'issue de la commission d'appel d'offres, il restait des négociations avec certaines entreprises. Ont-elles abouti aux résultats que vous nous présentez ?

Cependant nous rappelons nos réserves sur ce dossier : il n'y a eu aucune consultation ni débat du C.M. entre l'Avant-Projet Sommaire et L'Avant - Projet Définitif. Il aurait été intéressant de discuter de la forme du bâtiment, de sa couverture et de son système de chauffage. Nous nous interrogeons sur la fiabilité dans le temps de la climatisation individuelle réversible. Si des appareils venaient à être défaillants, l'échange resterait à la charge du propriétaire, la commune. Pour ce qui est de l'équipement photovoltaïque du toit, nous sommes toujours dans l'interrogation... Il serait intéressant que notre délégué au S.I.E.L nous présente le bilan en Kw des 4 dernières années de l'installation de l'école maternelle. Cela nous donnerait un ordre de grandeur de la production d'un tel équipement.

A ce jour, nous sommes toujours dans l'ignorance du nombre de médecins réellement candidats, du calcul du montant des loyers demandés et du document régissant l'association des professionnels occupants. Nous comprenons qu'il soit un peu tôt pour le calcul des loyers mais souhaitons que la commission des finances y soit associée. Il nous semble raisonnable d'ajouter au montant global des travaux le déplacement de l'entrée de la place et le transfert du point d'eau des forains. Pour ce qui est des médecins, nous entrons dans une phase où il est nécessaire d'exiger un engagement écrit ».

Monsieur le Maire répond que qu'il y a eu en effet des négociations pour certains lots. Concernant l'engagement des médecins il est acté. Pour les panneaux photovoltaïques une étude est en cours. Le gain ne sera que sur le fonctionnement donc le risque est que l'investissement soit conséquent pour la commune.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le choix des entreprises proposées et autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés au marché de travaux.

## **10/ Validation des travaux d'éclairage des bords de Loire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la commission des travaux du 22 mars 2018 il a été envisagé l'installation de l'éclairage place Abel DUPONT au bord de la Loire.

Le montant des travaux est estimé à 4 176.00 € HT.

La pose du coffret d'ENEDIS est estimée à 1 294.85 € TTC.

Le raccord définitif avec des travaux estimés à 2 000.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette opération.

Monsieur THORAL indique que pour l'an prochain un dossier d'aménagement avec la Communauté de Communes Charlieu-Belmont pourrait être présenté.

Monsieur le Maire ajoute qu'avec le passage de la Vélo Route Voie Verte l'amélioration de ce site est intéressante.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité ladite opération.

## **11/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de traitement et de valorisation des boues**

Ce rapport est présenté pour information aux Communes de la Communauté de Communes. Il est disponible à l'accueil de la mairie ainsi qu'au sein de la communauté de communes.

Le voici résumé :

Ce service est géré par un prestataire privé, à savoir VEOLIA qui a confié la partie valorisation à SEDE Environnement, lequel gère le plan d'épandage permettant d'utiliser le produit obtenu en fertilisant agricole.

En 2017, ce sont 2 196 m3 de boues qui ont été transportés depuis les stations d'épuration des communes de l'ex Pays de Charlieu. Ajoutées aux 11 552 m3 extraits de la STEP de Charlieu, ce sont 13 748 m3 qui ont pu être centrifugés, chaulés et stockés à l'unité de traitement des boues de Charlieu en attente d'épandage agricole. Après traitement, ce sont 473 tonnes de boues qui ont été épandues en terrains agricoles. Les boues sont épandues à raison de 11 tonnes par hectare. La surface totale bénéficiant de cet épandage est de 241 hectares.

Tous les usagers du service d'assainissement participent financièrement au traitement et à la valorisation des boues. Ainsi les différents prestataires pour l'eau potable prélèvent une redevance « boues » reversée à la Communauté de Communes pour la gestion du service.

En 2017, les tarifs sont de 8,50 € pour la part fixe et 0,19 € par m3 d'eau consommée.

Les prévisions de missions pour 2018 sont :

- Le suivi du marché de prestation par VEOLIA pour la gestion courante des boues issues des stations à boues activées, le lit bactérien fluidisé et les filtres verticaux drainés,
- Le curage et l'épandage des boues de la lagune de Belleroye,
- Le curage et l'épandage des boues du filtre planté de Briennon,
- La proposition d'analyse des boues des filtres plantés.

## **12/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif**

Ce rapport est présenté pour information aux Communes de la Communauté de Communes. Il est disponible à l'accueil de la mairie ainsi qu'au sein de la communauté de communes.

Le voici résumé :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré en régie par deux techniciens représentant 1.1 équivalent temps plein.

Les missions du service sont :

- Assistance et conseils auprès des usagers,
- Information des usagers,
- Contrôle de l'existant (3 365 installations),
- Contrôle du neuf au niveau conception et réalisation,
- Soutien technique auprès des élus.

A Pouilly sous Charlieu : 188 installations repérées.

Pour 2017 les tarifs sont les suivants :

- 94 € TTC pour les installations existantes,
- 110 € TTC pour le contrôle de conception et d'implantation,
- 57 € TTC pour le contrôle d'exécution,
- 94 € TTC pour le contrôle périodique de toutes les habitations ayant subi un premier contrôle,
- 94 € TTC pour le contrôle de mutation des habitations en vente.

Une hausse des tarifs a été décidée et validée par le conseil communautaire. Les tarifs seront les suivants :

- 180 € TTC pour les installations existantes,
- 120 € TTC pour le contrôle de conception et d'implantation,
- 80 € TTC pour le contrôle d'exécution,
- 180 € TTC pour le contrôle périodique de toutes les habitations ayant subi un premier contrôle,
- 180 € TTC pour le contrôle de mutation des habitations en vente.

Prévisions pour 2018 :

- L'exercice 2018 permettra de démarrer les contrôles de bon fonctionnement (2<sup>ème</sup> contrôle sur les installations),
- Le logiciel du SPANC sera remplacé par une version plus performante et les techniciens seront équipés de tablettes facilitant la saisie des données et leur intégration dans le logiciel,
- Le dispositif d'aide de l'agence devrait arriver à terme. Une attention particulière devra être portée sur les modalités du 11<sup>ème</sup> programme qui débutera en 2019.

Monsieur THORAL fait remarquer que les tarifs ont doublé.

Monsieur le Maire indique que les tarifs n'ont pas été révisés au cours des dix dernières années.

Monsieur LAGARDE demande une précision sur l'état des assainissements non collectifs.

Monsieur le Maire indique que 12 à 13 % des installations ont besoin de travaux.

Monsieur LAMARQUE ajoute que pour 2018 vingt installations pourront bénéficier d'une aide financière.

### **13/ Convention de mise à disposition d'un agent au profit de la commune de Charlieu**

Par délibération n° 2017-52-41 du 30 juin 2017 l'agent chargé des dossiers d'urbanisme a été mis à disposition de la commune de Charlieu pour l'équivalent d'un mi-temps du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 20 avril 2018 inclus.

La commune de Charlieu sollicite une prolongation de la mise à disposition jusqu'au 31 octobre 2018 inclus.

La proposition a été faite à l'agent communal qui l'a acceptée. Une convention a donc été établie qui précise notamment :

- Les horaires de mise à disposition : mardi et vendredi de 8h15 à 17h00 (avec 45 minutes de pause méridienne) et un mercredi sur deux de 8h30 à 11h30,
- La durée prévue de cette mise à disposition : du 21 avril 2018 au 31 octobre 2018 inclus,
- Les modalités de remboursement du salaire de l'agent : un titre sera émis mensuellement par la commune de Pouilly sous Charlieu.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **14/ Informations diverses**

Monsieur THORAL demande pourquoi les retraités des services communaux habitants la commune ne sont pas invités aux cérémonies concernant leurs collègues en activité.

Monsieur le Maire répond que c'est un oubli.

Monsieur THORAL demande également : « Sommes-nous invités à l'inauguration du magasin COLRUYT ? »

Monsieur le Maire répond qu'il n'a rien reçu dans ce cadre.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h30.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.